



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Budget primitif 2024 : direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le budget primitif (BP) de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF) pour l'exercice 2024 présente les données suivantes :

Libellé	BP 2023	BP 2024	Evol. (%)	Evol. (K€)
Recettes	24 243,9	24 701,0	1,9 %	457,1
Fonctionnement	24 205,9	24 663,0	1,9 %	457,1
Investissement	38,0	38,0	0,0 %	0,0
Dépenses	24 243,9	24 701,0	1,9 %	457,1
Fonctionnement	23 962,9	24 415,0	1,9 %	452,1
Investissement	281,0	286,0	1,8 %	5,0

Crédits réels, chiffres exprimés en milliers d'euros

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 connaît une hausse essentiellement liée à diverses mesures statutaires (Ségur) ou permettant la continuité et la qualité d'accompagnement des enfants pris en charge.

1 – La situation des recettes

Les recettes réelles du budget annexe de la DiMEF sont en croissance de 1,9 %.

Ainsi, concernant les recettes réelles de fonctionnement, le BP 2024 intègre le solde des résultats de l'exercice 2022 soit 940 778,47 € (0,9 M€)

conformément à l'arrêté du compte administratif 2022 examiné lors de la séance publique du 23 juin 2023, 18 600 € étant affectés à la section d'investissement au titre de la plus-value constatée au budget supplémentaire (BS) 2023.

En effet, le résultat cumulé de 2 780 321,62 € (2,8 M€) à la clôture de l'exercice 2022 avait d'ores et déjà été affecté, lors de l'exercice 2023, pour 1 M€ au BP, pour 473 293,15 € (0,5 M €) au BS, et pour 347 650 € (0,3 M€) en DM2.

La dotation du budget général est portée à 23 003 180 € (soit + 0,4 M€).

Les produits de gestion courante (0,6 M€) progressent par rapport à ceux de l'exercice précédent (0,5 M€).

Concernant les recettes d'investissement le produit prévisionnel du FCTVA reste stable (38 K€).

2 – La situation des dépenses

L'augmentation du budget de fonctionnement représente 1,9 %, avec des contrastes selon les groupes.

Les dépenses d'exploitation courante sont stables.

Les dépenses de structures diminuent de 6,1 % de BP à BP. Ces diminutions sont la résultante de la recherche systématique de pistes d'économies de gestion conjuguée à la baisse du nombre de mineurs non-accompagnés accueillis en hôtels. Malgré la revalorisation de certains loyers et charges, ce poste est ainsi en baisse de 0,1 M€.

Les dépenses de personnel sont en croissance de 3 %. Cette augmentation est directement liée aux engagements gouvernementaux sur la rémunération des personnels exerçant une mission de protection de l'enfance, à l'augmentation du point d'indice et au recrutement d'accompagnants éducatifs et sociaux.

A la marge, le budget consacré à l'intérim participe à cette augmentation (+ 0,1 M€). En effet, la DiMEF n'est pas épargnée par la désaffectation des professionnels de l'enfance pour les structures d'internat et de fonctionnement en urgence. Elle doit donc compléter régulièrement ses équipes par un personnel intérimaire pour assurer la continuité du service.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-79784-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Budget primitif 2024 : direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF).

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi huit décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Mandy GRAILLON, Mme Nicole JOULIA à Mme Corinne CHABAUD, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Danielle MILON à M. Gérard GAZAY, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Henri PONS à Mme Marie-Pierre CALLET, M. Denis ROSSI à M. Lionel DE CALA, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT, M. Yves VIDAL à M. Jacky GERARD.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Budget primitif 2024 : direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 8 décembre 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF) ;
- de préciser que ce budget primitif est adopté, comme pour le budget général, sans vote formel, par groupe, selon la maquette budgétaire M22.

Adopte à la majorité

Pour : 44

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 7

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Abstentions : 5

Mme Nouriaty DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE